



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-186

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie

R76-2017-12-12-003 - Arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 constatant la désignation des membres du CESER Occitanie (8 pages)

Page 3

R76-2017-12-12-002 - Arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 modifiant la composition du CESER. (2 pages)

Page 12

Préfecture de la région Occitanie

R76-2017-12-12-003

Arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 constatant la
désignation des membres du CESER Occitanie

Arrêté du 12 décembre 2017 constatant la désignation des membres du CESER Occitanie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

Arrêté constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L4131-2 et R4134-1 à R.4134-7 ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1^{er}. – Sont constatées les désignations des représentants des organismes cités dans l'arrêté du 27 octobre 2017 susvisé au sein des premier, deuxième et troisième collèges du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie.

1^{er} collège, entreprises et activités professionnelles non salariées, 54 représentants désignés :

I. Agriculture, pêche et forêt

- I.1 Par la Chambre régionale d'agriculture
M. Michel BAYLAC
M. Denis CARRETIER
Mme Laure SERRES
- I.2 Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)
Mme Karen SERRES
M. Serge VIALETTE
- I.3 Par la Coordination rurale Union régionale Occitanie (CRUR OCCIT)
M. Philippe MAYDAT
- I.4 Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)
M. Julien TUFFERY
- I.5 Par le comité régional de la Confédération paysanne Occitanie
M. Henri SALLANABE
- I.6 Par Fibois Occitanie
M. Yann FORTUNATO
- I.7 Par accord entre la Section régionale de la conchyliculture de la Méditerranée et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
M. Bernard PEREZ
- I.8 Par la Fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France)
M. Jean-Pierre ARCOUTEL

- I.9 Par accord entre le Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon et le Conseil de bassin viticole sud-ouest
M. Jacques GRAVEGEAL

II. Commerce, artisanat et professions libérales

- I.10 Par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
M. Serge CRABIÉ
Mme Claudine PEIRONE
M. Pierre VERA
- I.11 Au titre de l'Union des entreprises de proximité (U2P)
Union professionnelle artisanale (UPA)
Mme Nathalie BASQUE
M. Pierre DELPEYROUX
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
M. Eric LALANDE
Mme Edwige PONS
- Union nationale des professions libérales (UNAPL)
M. Georges BENAYOUN
Mme Gisèle DESMONT
M. Patrick ROUX
- I.12 Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)
Mme Marie-Josée AUGÉ-CAUMON
- I.13 Par accord entre les Conseils ordinaires
M. Michel DEHORS

III. Industries et services

- I.14 Par la Chambre régionale de commerce et d'industrie
M. Bernard FOURCADE
Mme Claire GRECO
Mme Clare HART
M. Paul-Louis MAURAT
Mme Christine VIGOUROUX
- I.15 Par accord entre les Comités régionaux de la Fédération des banques françaises
M. Jean FUENTES
- I.16 Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Occitanie
Mme Sophie GARCIA
M. Alexis MELIDONIS
- I.17 Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Occitanie
Mme Edith PENET
M. Gérard RAMOND
- I.18 Pour les Centres des jeunes dirigeants d'entreprises (CJDE) et la Fédération régionale des jeunes chambres économiques d'Occitanie (JCEF)
Mme Roser GINJAUME GRATACOS
- I.19 Par accord entre la Fédération régionale du bâtiment (FRB), la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et les Unions nationales des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
M Patrick AYGOBERE
M. Bruno DUMAS
- I.20 Par l'Association régionale des entreprises alimentaires d'Occitanie (AREA)
Mme Florence PRATLONG

- I.21 Par les instances régionales du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)
M. Michel MAUREL
- I.22 Par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)
M. Philippe PATITUCCI
- I.23 Par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)
Mme Cécile HA MINH TU
- I.24 Pour l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)
Mme Sylvie MICHEL
M. Guy PRESSEDA
- I.25 Par accord entre les Pôles de compétitivité et les Clusters
Mme Catherine GONZALEZ
M. Laurent LATORSE
- I.26 Au titre des industries de la santé
Mme Marielle GAUDOIS
- I.27 Par accord entre le Synthec numérique, les CINOV, Digital Place et French South Digital
Mme Stéphanie GOTTLIB-ZEH
- I.28 Par accord entre la SNCF, La Poste et EDF
M. Gilles CAPY
Mme Nathalie PINELLI
- I.29 Par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
M. Nicolas DUBOURG

IV. Économie sociale et solidaire

- I.30 Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
M. Yves BAILLEUX MOREAU
Mme Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE
- I.31 Par accord entre les Unions régionales des sociétés coopératives de production (SCOP)
Mme Félicie DOMENE
- I.32 Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)
M. Pierre LAFFON

2ème collège, organisations syndicales de salariés les plus représentatives, 54 représentants désignés :

- II.1 Par le Comité régional CGT
M. Ludovic ARBERET
M. Michel COLOM
M. Guillaume COURSIN
M. Stéphane DEDIEU
Mme Chantal GRIN
Mme Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN
Mme Marie-Agnès LARRIBAU
Mme Sabine MASERATI
M. Jean-Jacques MINANA
Mme Vanessa NY
M. Benjamin ORDON
Mme Sandrine PRAX
Mme Laura PIBOU
M. Thomas PORTES
M. Xavier PETRACHI
Mme Christine SANCHEZ

- II.2 Par le Comité régional CGT-FO
 - Mme Martine APPRIOU
 - M. Gilles BESSON
 - M. Jean-Marie BEZ
 - M. Jérôme CAPDEVIELLE
 - M. Patrick DELFAU
 - M. Gilbert FOUILHE
 - Mme Myriam GONZATO
 - M. Michel GUIRAL
 - Mme Stéphanie LACAMBRA
 - M. Michel LAMARQUE
 - Mme Fabienne LANOUGARDERE
 - Mme Sandra MARTORELL
 - Mme Eliane TEYSSIE
- II.3 Par l'Union régionale des syndicats CFDT
 - Mme Françoise ABADIE
 - Mme Chantal BERGONIER
 - M. Miguel COSTA CLARO
 - M. Joachim DENDIEVEL
 - Mme Gaëlle KEDDIDECHE
 - M. Bruno LAFAGE
 - Mme Isabelle MONTIER
 - M. Belkacem MOUSSAOUI
 - M. Joël RAUSA
 - M. Luc TOUCHET
 - Mme Nathalie VEYRE
- II.4 Par l'Union régionale de l'UNSA
 - Mme Annie BERAIL
 - M. Claude DUPUY
 - M. José GOMEZ
 - Mme Christelle JOURNET
- II.5 Par l'Union régionale CFE-CGC
 - Mme Marie-Line BRUGIDOU
 - M. Georges JULES
 - M. Albert MOULET
- II.6 Par l'Union syndicale SOLIDAIRES
 - Mme Anne-Rose LE VAN
 - M. Daniel MEMAIN
 - M. Christian TERRANCLE
- II.7 Par l'Union régionale CFTC
 - Mme Muriel LARGUIER
 - M. Gérard SOUSSAN
- II.8 Par la Section régionale de la FSU
 - Mme Dominique RAMONDOU
- II.9 Par la Fédération autonome de la fonction publique (FAFP)
 - M. Pierre MOURET

3^{ème} collège, représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, 54 représentants désignés :

I. Action sociale caritative et associative

- III.1 Par accord entre la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, les Restaurants du cœur, l'Armée du salut, Habitat et humanisme, la Banque alimentaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, les Petits frères des pauvres et ATD quart monde

M. Francis DECOUCUT
Mme Sylvie CHAMVOUX
Mme Claude MARTIN

III.2 Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
Mme Marie-Hélène BOUYGUES

III.3 Par le Mouvement associatif Occitanie
Mme Emilie-Marie TABERLY

III.4 Par l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
M. André DUCOURNAU

II. Consommateurs

III.5 Pour le Centre technique régional de la consommation (CTRC), les Unions fédérales des consommateurs-Que choisir ? (UFC), les Fédérations régionales de la fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) et France Assos Santé Occitanie
M. Jacques GARCIA
Mme Joëlle SAUSSEREAU

III. Culture

III.6 Par accord entre les Fondations du patrimoine
M. Thomas SUN

III.7 Au titre des centres d'art contemporain et des organismes représentatifs de la culture vivante
Mme Valérie MAZOUIN

IV. Enseignement supérieur et recherche

III.8 Par accord entre les Confédérations des dirigeants d'organisme de recherche (CODOR)
M. Sylvain LABBÉ
Mme Virginie MAHDI

III.9 Par accord entre les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE)
M. Pascal DUMY
Mme Brigitte PRADIN

III.10 Par Ingénieurs et scientifiques de France Occitanie (IESF)
Mme Elisabeth LAVIGNE

V. Environnement

III.11 Par accord entre les Fédérations France nature environnement (FNE)
M. Simon POPY

III.12 Par accord entre l'Observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Occitanie et France nature environnement (FNE) au titre de la qualité de l'air
M. Marie-Laure CAMBUS

III.13 Par accord entre les Groupements régionaux d'animation et d'initiation à la nature et l'environnement (GRAINE)
Mme Emilie VARRAUD

III.14 Par accord entre les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et les Conservatoires d'espaces naturels (CEN)
Mme Claudie HOUSSARD

III.15 Par l'Association des parcs naturels régionaux
M. Alain FAUCONNIER

- III.16 Personnalité qualifiée au titre de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
M. Hervé BLUHM
- III.17 Personnalité qualifiée au titre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
M. Jacques DIETRICH
- III.18 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre du littoral
M. Marc CHEVALLIER
- III.19 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre de l'eau
Mme Aline COMEAU

VI. Famille et personnes âgées

- III.20 Par accord entre les Unions régionales des associations familiales (URAF)
Mme Adeline CANAC
M. Claude RICO
- III.21 Par accord entre les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)
M. Martial BRENAC
- III.22 Par accord entre les Caisses d'allocations familiales (CAF)
M. Serge Michel D'HUREL
- III.23 Par accord entre les Unions régionales de la Fédération régionale des conseils de parents d'élèves (FRCPE), la Fédération régionale des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et l'Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)
Mme Beatriz MALLEVILLE
M. Michel RAFFI
Mme Nadine BARBOTTIN

VII. Organisations représentatives des femmes

- III.24 Par accord entre les Unions régionales des centres d'information sur les droits des femmes (UR CIDF)
Mme Maryelle FLAISSIER
- III.25 Par accord entre l'association Artemisia et l'Observatoire régional de la parité
Mme Geneviève TAPIÉ
- III.26 Par la Fédération régionale du planning familial
Mme Fatima MOUZAÏA

VIII. Habitat et logement

- III.27 Par accord entre l'Union sociale pour l'habitat et l'Union régionale des organismes d'HLM (URO-Habitat)
M. Robert COTTE
Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
- III.28 Par accord entre Action logement et l'Union régionale des confédérations de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)
Mme Simone BASCOUL
- III.29 Par l'Union nationale de la propriété immobilière Occitanie (UNPI)
Mme Claudine LLAURO

IX. Organisations représentatives des jeunes (dont 3 représentants d'associations d'éducation populaire âgés de moins de 30 ans)

- III.30 Par le Comité régional des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
dont 1 par la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC)
M. Ludovic DUBOIS
Mme Camille PLAGNARD
Mme Amélie VIGROUX
- III.31 Par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)
M. Olivier-Ronan RIVAT
- III.32 Pour les Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS)
Mme Emilie LÉPRON
- III.33 Par accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), la Fédération des associations
générales étudiantes (FAGE), le Mouvement des étudiants (UNI-MET)
Mme Meryl SROCYNSKI
- III.34 Au titre de la politique de la ville,
Par accord entre les associations Uni'Sons Music de Montpellier et Rebonds de Toulouse
M. Habib DECHRAOUI

X. Santé et handicap

- III.35 Par l'Union régionale de la mutualité française
M. Pierre-Jean GRACIA
- III.36 Par accord entre l'association des paralysés de France (APF), le Centre régional pour l'enfance et
l'adolescence inadaptées (CREAI-ORS) et le Comité d'entente régional des associations représen-
tatives des personnes en situation de handicap et leurs familles
Mme Hélène GRANDJEAN
Mme Odile MAURIN
- III.37 Par accord entre la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'hospitalisation pri-
vée (FHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)
M. Dominique MICHEZ
Mme Catherine MIFFRE
M. André RADIGALES

XI. Autres secteurs

- III.38 Par le Club de la presse Occitanie
M. Dominique ANTONI
- III.39 Par l'Association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
d'Occitanie (ARPO)
M. Norbert DELPHIN
- III.40 Par accord entre les Fédérations régionales des chasseurs
M. Jean-Claude PRADIER

Article 2. – Sont nommées au titre des personnalités qualifiées du quatrième collègue :

M. Jean-Louis CHAUZY
Mme Oriane LOPEZ
Mme Emilie JEAN
Mme Fella ALLAL
Mme Emeline LAFON
Mme Elodie NOURRIGAT
Mme Chantal GAUTHIER
M. Pierre AYLAGAS

Article 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 12 décembre 2017



Pascal MAILHOS

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de :

Monsieur le préfet de la région Occitanie, Secrétariat général pour les affaires régionales, 1 place Saint Étienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9

ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse, 6-8 rue Raymond IV – BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Préfecture de la région Occitanie

R76-2017-12-12-002

Arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 modifiant la
composition du CESER.

Arrêté modifiant l'arrêté du 27 octobre 2017 portant composition du CESER Occitanie

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

Arrêté modifiant l'arrêté du 27 octobre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie

Le préfet de la région Occitanie
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L4131-2 et R4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie est modifié comme suit :

1^{er} collège, entreprises et activités professionnelles non salariées, 54 représentants désignés :

	Organisme	Nombre de sièges
I.6	Par accord entre Midi-Pyrénées Bois et ARFOBOIS, lire : Par Fibois Occitanie	1

3^{ème} collège, représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, 54 représentants désignés :

	Organisme	Nombre de sièges
III.1	Par accord entre la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, les Restos du cœur, l'Armée du salut, Habitat et humanisme, la Banque alimentaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre et les Petits frères des pauvres, lire : Par accord entre la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, les Restaurants du cœur, l'Armée du salut, Habitat et humanisme, la Banque alimentaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, les Petits frères des pauvres et ATD quart monde	3

III.12	<p>Par l'Observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Occitanie, lire :</p> <p>Par accord entre l'Observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Occitanie et France nature environnement (FNE) au titre de la qualité de l'air</p>	1
III.36	<p>Par accord entre l'association des paralysés de France (APF), le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI-ORS) et le Comité d'entente régional des associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles : l'Association française des myopathies (AFM), l'Association française des sclérosés en plaques (AFSEP), l'Association de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés (AFTC), l'Association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), l'Association des parents d'enfants dyslexiques (APEDYS), Arche en pays toulousain, l'Association ARTIES, l'Association avenir Dyphasie (AAD), l'Association Pourquoi Pas Moi (APPM), l'Association spina bifida handicaps associés (ASBH), l'Association Choix rationnel d'intégration des enfants inadaptés du Lot (CRI), la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP), le Groupement inter associatif scolarisation et handicap (GISH), Hactions, Hando-Social, la Ligue sport adapté, Sésame Autisme, Trisomie 21, l'Union nationale des familles ou amis de personnes malades psychiques (UNAFAM), l'Union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), l'Union régionale autisme France (URAF),</p> <p>lire :</p> <p>Par accord entre l'association des paralysés de France (APF), le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI-ORS) et le Comité d'entente régional des associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles</p>	2

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 12 décembre 2017



Pascal MAILHOS